

Procès-verbal du conseil municipal du 27/03/2024

Le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni le vingt-sept mars deux-mille-vingt-quatre à dix-huit-heures trente dans la salle de la mairie sous la présidence de Rémi DIAZ, Maire de Lanta.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24/01/2024
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28/02/2024
3. Affectation du résultat 2023- Budget communal
4. Budget communal 2024
5. Vote des taux d'imposition pour l'année 2024
6. Affectation du résultat 2023 - Budget assainissement
7. Budget assainissement 2024
8. Prime pouvoir d'achat
9. Subvention exceptionnelle à l'association Lauragais en fête
10. Délibération SDEHG
11. Vente de la parcelle ZL20
12. Election des membres de la commission d'appel d'offres
13. Règlement marché de plein vent

Etaient présents : Rémi DIAZ, Caroline BEAUJARD, Corine GERARD, Pierre AVERSENG, Annie MONTOYA, Sabine PEREZ, Sebastien ESTIEU, Valérie BOUSQUET, Aurélie DAMIA SOTUS, Jean ALBERTON, Michel BLANCHARD, Jean Pierre ZANET, Didier SICARD, Aude MESSONNIER

Etaient absents : Frédéric GLEYZES, Laurent LELEU, Nadine SOVA, Florence RANC, Christophe GAY

Secrétaire de séance : Corine GERARD

1. Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 24/01/2024

Le procès-verbal de cette séance est mis au vote et est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation PV de la séance du conseil municipal du 28/02/2024

Le procès-verbal de cette séance est mis au vote et est approuvé à l'unanimité.

3. Affectation du résultat

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Caroline Beaujard, adjointe en charge des finances pour la présentation. Elle rappelle que l'affectation du résultat correspond au résultat de l'exercice 2023 affecté au budget 2024.

Le résultat de l'année 2023 en section de fonctionnement s'élève à 740 191,76 euros.

Il est proposé d'affecter 190 070,08€ en section d'investissement pour le remboursement du capital et 550 121.68€ en section de fonctionnement en 2024.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 186 394,34	1 071 373,46
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	42 737,18	28 236,39
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 129 521,63
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 229 131,52	1 229 131,48
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 036 356,45	2 498 848,68
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	12 613,91	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 550 121,68
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		3 048 970,36	3 048 970,36
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		4 278 101,88	4 278 101,84

Le budget primitif est mis au vote et est approuvé à l'unanimité.

5. Vote des taux

Madame Beaujard rappelle les taux votés en 2023 :

-TFB : 40.88%

-TFNB : 87.39%

-THRS : 16.73%

Elle indique que la bonne gestion financière nous offre la possibilité et ce, malgré le contexte inflationniste, de ne pas augmenter les taux pour l'année 2024. Il est donc proposé de conserver les mêmes taux.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

6. Affectation du résultat 2023 - Budget assainissement

Pour l'année 2023, le résultat de la section d'exploitation est de 247 457,35€ et celui de la section d'investissement est de 233 818,32€

Il est proposé au conseil d'affecter ces résultats dans leurs sections respectives

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

7. Budget assainissement 2024

Pour la section d'exploitation il est proposé d'inscrire 115 292,94€ en dépenses et 28 438,60€ en recettes.

Pour la section d'investissement il est proposé d'inscrire dépenses 290 111,26€ en dépenses et 56 292,94€ en recettes.

10. Délibération SDEHG

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal le remplacement de deux lanternes au chemin Lasserre et à la rue Notre Dame. La technologie installée va permettre une économie sur la consommation annuelle d'Énergie électrique d'environ 78% et la part restant à la charge de la collectivité est estimée à 882 euros.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

11. Vente d'une partie du domaine communale au profit de la parcelle ZL20

A l'occasion de la venue d'un géomètre, la Mairie a été contactée par le propriétaire de la parcelle ZL 20 située au lieu-dit Janel qui aurait été autorisé dans les années 1980 à étendre son mur de clôture de quelques mètres sur le domaine public. Afin de régulariser la situation, il est proposé au conseil municipal de vendre cette partie du domaine public, soit 135m² au profit de la parcelle ZL145, nouvellement créée. Monsieur le Maire propose de vendre la parcelle pour 5 euros le m² et précise que l'ensemble des frais d'acte sera à la charge de l'acheteur.

La proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

12. Election des membres de la commission d'appel d'offres

Dans le cadre du renouvellement du marché de restauration scolaire, il est nécessaire d'élire les membres de la commission d'appel d'offres. Le rôle de cette commission est d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché. Elle doit être constituée du Maire, qui en est le président et de 3 membres.

La liste des candidats proposée est la suivante :

-Titulaires : Caroline Beaujard, Sabine Perez, et Jean-Pierre Zanet

-Suppléants : Jean Alberton, Corine Gerard, Pierre Averseng

Monsieur le Maire propose de voter à main levée et sa proposition est approuvée à l'unanimité.

La liste proposée est ensuite élue à l'unanimité.

13. Règlement marché de plein vent

Après plusieurs années de fonctionnement sans fondement légal, il est désormais nécessaire de régulariser la situation, d'établir un règlement intérieur et de fixer les droits de place. Le projet de règlement a été soumis à la Fédération nationale des marchés de France et discuté avec la chambre de commerce et leurs remarques ont été intégrées au projet de règlement. Une rencontre a par ailleurs été organisée avec les commerçants déjà présents afin d'échanger avec eux.

La proposition de règlement est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

